



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle.

---

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 13 mars 2023 à 20h00, le conseil a adopté le projet de règlement #396-2023 et intitulé règlement relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 mars 2023, à 19h00 à la salle du conseil municipal, local 213 de l'Hôtel de Ville, 301 rue St-Jacques à Sainte-Thècle. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement qui a pour but de respecter l'obligation d'adopter un règlement relatif à la démolition des immeubles patrimoniaux avant 1940 en vertu de la Loi sur le Patrimoine Culturel, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle. Au cours de cette assemblée, Monsieur le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville au 301 rue Saint-Jacques, Sainte-Thècle, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 ainsi que 13h00 à 16h30 sauf les jours fériés.
4. Le projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet concerne l'ensemble du territoire de la municipalité : soit qu'une disposition s'applique à l'ensemble du territoire, soit que le projet contient plusieurs dispositions dont le cumul a pour effet de toucher l'ensemble du territoire.

DONNÉ À Sainte-Thècle, ce 14<sup>ième</sup> jour de mars de l'an deux mille vingt-trois (2023).

Valérie Fiset, CPA

Directrice générale et greffière-trésorière